Résolution sur la solution fondée sur la coexistence de deux États au Proche-Orient

2016/2998(RSP) - 18/05/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la solution fondée sur la coexistence de deux États au Proche-Orient.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE, et autres.

Rappelant que linstauration de la paix au Proche-Orient restait une priorité de la communauté internationale, le Parlement a réaffirmé son soutien à une solution du conflit israélo-palestinien fondée sur la coexistence de deux États, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale des deux entités, à savoir i) lÉtat dIsraël, dont la sécurité serait assurée, et ii) un État de Palestine indépendant, démocratique, dun seul tenant et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Les députés se sont opposés à toute action menaçant la viabilité de la solution des deux États et ont demandé aux deux parties de sengager réellement en faveur de cette solution. Ils ont condamné tous les actes de violence et de terrorisme ainsi que les discours de haine afin de rétablir la confiance et déviter une escalade qui ne ferait qu'entraver les perspectives de paix.

Rappelant que les colonies de peuplement étaient illégales au regard du droit international, le Parlement a condamné la poursuite de la politique de colonisation en Cisjordanie et demandé aux autorités israéliennes d'y mettre un terme. Il a demandé que soit mis fin à la démolition de maisons palestiniennes et de structures et projets financés par l'Union européenne et, dans le même temps, de veiller à ce qu'aucun financement de l'Union ne puisse être détourné au profit d'organisations terroristes. Il a souligné dans ce contexte la nécessité d'éviter le réarmement de groupes terroristes et la contrebande d'armes, la fabrication de roquettes et la construction de tunnels.

Déplorant la désunion palestinienne, les députés ont appelé les forces palestiniennes à reprendre leurs efforts de réconciliation.

Le Parlement a invité la Haute Représentante à lancer une initiative de paix européenne globale dans la région assortie dun mécanisme international de suivi et de mise en uvre, soulignant limportance de nouer le dialogue avec dautres acteurs internationaux à cet égard dans le cadre du Quatuor et compte tenu de l'initiative de paix arabe.

Pour soutenir une telle initiative de paix, les États membres devraient contribuer activement à la définition d'une position européenne unie et s'abstenir de prendre des initiatives unilatérales qui affaibliraient l'action de l'Union.

Les députés ont proposé de lancer une initiative intitulée «Parlementaires pour la paix» afin de rapprocher les parlementaires européens, israéliens et palestiniens.